



Droit à la pension apres un décès ??

Par **ROSSETTO**, le **08/05/2008** à **14:00**

Mon ex-mari ,avec qui j'ai eu 3 enfants ,vient de deceder.Nous sommes divorcés depuis longtemps.Remarié et divorcé,une autre fois.Dans ce cas de figure ,puis-je pretendre à la pension de reversion ou autre? Merci de m'eclairé.

Par **ly31**, le **08/05/2008** à **15:11**

Bonjour,rnrnEffectivement, vous pouvez prétendre à la pension de réversion de votre ex mari, mais du fait que vous étiez remariée, vous bénéficierez seulement de la réversion de la complémentaire et non de la réversion de la CPAM, cela au prorata aux années de mariagernrnIl y a bien évidemment une clause : votre âge et ne pas dépasser les plafondsrrnrnJe vous souhaite bon couragernrny31